

Le gouvernement Macron remet en cause l'interdiction de l'épandage aérien de pesticides

C'avait été une belle victoire de la société civile : le Conseil d'Etat suspendait le 6 mai 2014 les autorisations d'épandage aérien de pesticides en France. Mais le gouvernement envisage de rouvrir ces autorisations.

Actualisation - Lundi 26 juin 2017 - Le gouvernement souhaite modifier la loi française concernant la pulvérisation aérienne de pesticides, alors que cette dernière est pourtant interdite dans l'Hexagone ainsi qu'en Europe, selon **BFM TV**. L'exécutif entend l'assouplir, avec le rétablissement d'un périmètre pour les dérogations à cette interdiction. Il pourrait également mettre fin à l'interdiction des néonicotinoïdes, de puissants insecticides notamment responsables de la mort des abeilles. Cette nouvelle suscite **l'indignation des écologistes**.



Article publié le 8 mai 2014 - La semaine dernière, des associations antillaises étaient venues à Paris pour présenter devant le Conseil d'Etat, une demande d'abrogation de l'arrêté permettant de déroger à l'interdiction de l'épandage aérien de pesticides en France. Nous **avons rencontré Béatrice Ibéné**,

présidente de l'Association pour la Sauvegarde et la réhabilitation de la faune des Antilles (**ASFA**) et porte-parole du mouvement de lutte contre les épandages aériens en Guadeloupe.

Le Conseil d'Etat vient de donner sa réponse : son ordonnance interdit cette pratique en France et condamne les ministères concernés à verser mille euros aux associations.

Malgré leur interdiction par **le règlement européen de 2009**, les épandages aériens continuaient en France, profitant d'un **arrêté ministériel autorisant des demandes de dérogations**.

Les Antilles, où l'on cultive intensivement les bananes, se battaient depuis plusieurs années pour empêcher les ballets d'avions au-dessus de leurs têtes. Déjà très touchée par la **pollution au chlordécone**, la population ne supportait plus de voir les îles saupoudrées de produits phytosanitaires toute l'année, au mépris de la santé des habitants et de la biodiversité exceptionnelle des Antilles.

Depuis 2012, les associations *ASFA*, *EnVie-Santé* et *AMAZONA* œuvrant pour la protection de la nature et la santé des habitants, avaient déposé des recours devant les tribunaux administratifs de l'île de la Guadeloupe et gagné à chaque fois. Mais les demandes de dérogations aux épandages continuaient et la Martinique restait durement touchée par les pulvérisations de fongicides.

En obtenant, lundi 6 mai 2014, la suspension de l'arrêté par le Conseil d'Etat, les associations font cesser définitivement ces pratiques dangereuses pour la santé publique en se faisant entendre à l'échelon suprême de la juridiction administrative. Les épandages aériens ne pourront plus avoir lieu dans les autres départements français, **comme en Bourgogne** où des protecteurs de la nature et de la santé bataillaient aussi contre cette pratique. C'est une belle victoire de la société civile.

➤ **Texte de l'ordonnance à télécharger**

➤ Ou à consulter ici : **Conseil d'Etat**

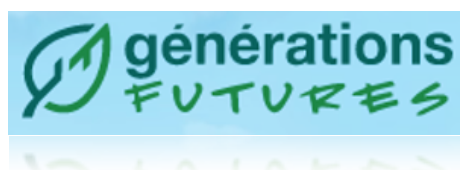
Source : Bénédicte Martin pour *Reporterre*.

Photo : **Actu Environnement**.

Lire aussi :

➤ **Les Antilles se battent contre les pesticides aériens**

➤ **En Bourgogne, les hélicoptères à pesticides sont de retour.**



Le 26 juin 2017

Alerte : Le gouvernement étudie la possibilité de supprimer, par ordonnance, des dispositions protectrices majeures concernant les pesticides.

Générations Futures a appris et a pu lire que le gouvernement travaillait en ce moment même à préparer des modifications de mesures nationales sur-transposant, selon lui, la législation européenne. **Ces mesures pourraient être prises par ordonnance dès cet été !**

Pour la question des pesticides les mesures à l'étude prévoient de:

⌘ **revenir sur le principe d'interdiction de la pulvérisation aérienne sauf danger sanitaire grave introduit par la loi 2015-992.** La liste des dérogations serait alors allongée jusqu'au maximum de ce que permet la Directive européenne 2009/128. *Générations Futures* rappelle que cette technique est responsable de dérives de pesticides qui polluent l'environnement et les riverains encore davantage que la pulvérisation par engin terrestre ! Par ailleurs, si la Directive européenne ouvre la possibilité à dérogations il faut rappeler qu'elle édicte un principe général d'interdiction ! (Article 9)

⌘ **supprimer la catégorie des Préparations Naturelles peu préoccupantes (PNPP)** qui regroupe des bio-stimulants utiles aux agriculteurs ne voulant pas utiliser de pesticides de synthèse. Cette

catégorie distincte des phytosanitaires avait été créée en 2009 et considérablement élargie en 2016 à une centaine de substances, avec la perspective de voir rapidement plusieurs centaines d'autres substances rentrer dans cette liste, après évaluation par l'ANSES. Si la catégorie des PNPP était supprimée ces substances ne pourraient jamais être autorisées, ce serait autant d'alternatives sûres aux pesticides de synthèse qui ne pourraient plus être utilisées !

⌘ **revenir sur l'interdiction des néonicotinoïdes prévue pour 2020**. Ce retour des néonicotinoïdes interviendrait ...alors même que l'Union Européenne s'apprête à suivre l'exemple français et à interdire les 3 principaux néonicotinoïdes (*clothianidine, thiametoxame et imidaclopride*) et que même l'Eurodéputée LR Françoise Grossetête reconnaît que cette interdiction est 'un pas dans la bonne direction' !

➤ Découvrez l'interview de notre directeur François Veillerette, ce matin sur RMC

"Générations Futures est choquée par ces mesures envisagées qui constitueraient de véritables régressions en matière d'environnement et de santé et, en même temps, des cadeaux incroyables à l'industrie des produits chimiques !" déclare François Veillerette, Directeur de Générations Futures. "Il faut que le ministre de la Transition Ecologique et Solidaire bloque ces mesures à tout prix. Si la France a parfois une avance sur la législation environnementale européenne c'est une très bonne chose. Elle contribue ainsi à faire évoluer la législation européenne dans ces domaines où elle est précurseur. C'est ce qui s'est passé dans le cas de l'interdiction du bisphénol A ou dans celui des néonicotinoïdes : la France a ouvert la voie et l'Union européenne a suivi quelques temps plus tard. La France doit conserver ce rôle de leader en matière d'environnement en Europe, et non se contenter du 'minimum syndical' !" Ajoute-t-il.

d'environnement en Europe' et non se contenter du 'minimum syndical' !" Ajoute-t-il.
quelques temps plus tard. La France doit conserver ce rôle de leader en matière
dans celui des néonicotinoïdes : la France a ouvert la voie et l'Union européenne a suivi
est précurseur. C'est ce qui s'est passé dans le cas de l'interdiction du bisphénol A ou